

1895 lui avait sans doute inspiré d'amères réflexions; les demandes des étrangers, qui semblaient poursuivre le démembrement de son empire et menaçaient de transformer la Chine en une nouvelle Pologne, l'effrayèrent, et il eut fortement — l'instant que lui permirent sa santé chancelante et une volonté supérieure à la sienne, — le désir de transformer son pays. Mais il aurait fallu que Kouang Siu eût pour le seconder, avec sa poignée de gens hardis mais trop brouillons, une armée solide, capable d'empêcher une réaction de se produire: c'est ce dernier instrument qui manqua à l'Empereur et fit avorter la tentative généreuse dans laquelle il perdit à la fois le pouvoir et l'apparence d'énergie qu'il avait un moment déployée.

C'est le 10 juin 1898 que paraît un premier décret, suivi de beaucoup d'autres, que nous allons examiner, jusqu'au 20 septembre suivant, époque de la réaction.

Par un décret du 11 juin, les idées de réforme reçoivent l'approbation officielle de l'Empereur. Trois jours après (14 juin 1898), un nouveau décret impérial fait connaître les noms des chefs du parti de la réforme et, à leur tête, K'ang Yeou-wei.

WONG T'OUNG-HO, Assistant Grand Secrétaire et Président du Ministère des Finances, membre du Conseil Privé et du Tsoung-li Yamen, était par décret du 15 juin disgracié dans des termes fort sévères; il est juste de dire que son renvoi était décidé antérieurement aux mesures de réforme. Il fut remplacé par WANG WEN-CHAO (23 juin), Vice-Roi du Tche Li, dont le poste fut donné à Joung Lou, alors général commandant la gendarmerie de Pe King, qui eut pour successeur Tch'oung Li, Ministre du Tsoung-li Yamen, et Président du Ministère des Châtiments. Joung Lou à T'ien Tsin avait sous sa dépendance les troupes exercées à l'européenne de Lou t'ai et de Siao tchan.

Avec une activité fébrile, l'Empereur (ou plutôt ses conseillers) lance décret sur décret; il ne se passe presque pas un jour sans décret pendant les mois de juin et de juillet; les tièdes et les réactionnaires sont soumis à des enquêtes et frappés d'avertissement, tel le Président du Tribunal des